
Fiche indicateur

« Emprise communale des bâtiments dans l'EAIP submersion marine »

Version	Date	Commentaires
1.0	17/12/12	Version initiale

Emprise communale des bâtiments dans l'EAIP submersion marine

Définition

Cet indicateur représente la surface communale des bâtiments dans l'Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles (EAIP) par submersion marine en 2009. Il fait partie des 22 indicateurs retenus pour la réalisation de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) nationale et par district hydrographique en 2011.

L'EPRI a pour objectif, conformément à la directive inondation 2007/60/CE du 23 octobre 2007, d'évaluer les risques potentiels d'inondation extrêmes sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique.

Pertinence et échelle d'utilisation

L'indicateur est calculé de façon homogène sur tout le territoire, il permet de répondre à la Directive inondation dans le cadre réglementaire des évaluations préliminaires des risques d'inondation. L'emprise totale des bâtiments rend compte de l'importance du bâti présent dans l'EAIP et donc des conséquences potentielles des inondations extrêmes sur les biens et sur l'activité économique.

L'indicateur est pertinent à l'échelle de la commune.

Données mobilisées et méthode

Données : MEDDE/DGPR et CETE Méditerranée, EAIP 2011 - ©IGN, BD Topo®, 2009 - ©IGN, BD Carto®, 2008.

L'indicateur est calculé à partir de la base de données ©IGN BD Topo®. Les bâtiments sélectionnés pour cet indicateur sont ceux contenus dans les couches de bâti indifférencié et industriel. La couche de bâti obtenue est ensuite superposée à l'EAIP et aux limites communales. Les surfaces de bâti représentant l'emprise au sol (projection verticale du volume de la construction) contenu dans l'EAIP sont sommées pour obtenir un résultat à la commune.

Limites et précautions

Données

L'indicateur est calculé sur une emprise potentielle d'inondations extrêmes, appelée l'Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles (EAIP) par submersion marine. Cette enveloppe regroupe les données des crues historiques, les crues centennales modélisées et des données issues de la géologie et de la topographie. Elle couvre 9 400 km² en France métropolitaine et 1 700 km² dans les DOM. Elle prend en compte les inondations par submersions marines et les inondations par rupture d'ouvrages de protection contre les submersions marines (l'efficacité de ces ouvrages n'est pas prise en compte). Le sur-aléa en cas de rupture d'ouvrage n'est pas considéré, de même que les tsunamis et l'érosion du trait de côte.

La méthode d'estimation utilise la base de données BD Topo® 2009 de l'IGN. Elle prend en compte tous les bâtiments recensés dans cette base. Cependant les bâtiments construits récemment peuvent ne pas figurer dans cette base de données.

Méthode

L'EAIP est maximaliste, en raison de la méthode employée pour son élaboration, mais elle constitue une donnée homogène et complète sur l'ensemble du territoire.

Usage

Cet indicateur a servi à définir la liste des Territoires à Risque Important d'inondation (TRI) dans le cadre de l'application de la Directive inondation 2007/60/CE du 23 octobre 2007. Un TRI est un ensemble de communes qui concentre un nombre important d'enjeux exposés au risque d'inondation.

L'indicateur n'est pas adapté pour travailler sur l'aménagement d'un territoire d'une commune ou pour connaître la surface des habitations de plain-pied réellement exposée aux risques d'inondation les plus fréquents. Pour ces deux cas, il convient d'utiliser les aléas des plans de prévention des risques d'inondation (PPRI).

Résultats

- 139 km² de surfaces totales de bâtiments sont situées dans l'EAIP submersion marine en France métropolitaine.
- 7 km² de surfaces totales de bâtiments sont situées dans l'EAIP submersion marine dans les Départements d'Outre-mer.
- 1,5 % de la surface d'EAIP submersion marine est composée de bâtiments en France métropolitaine.
- Les 5 départements les plus bâtis dans l'EAIP submersion marine sont : Gironde, Pas-de-Calais, Vendée, Nord, Loire-Atlantique.
- 4 villes détiennent plus de 3 km² de bâtiments dans l'EAIP submersion marine : Bordeaux, Dunkerque, Calais, Le Havre.
- 6 régions disposent de plus de 10 km² de surfaces de bâtiments dans l'EAIP submersion marine : Nord-Pas-de-Calais, Pays-De-La-Loire, Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Basse-Normandie, Haute-Normandie.

Exemple d'utilisation

L'indicateur peut permettre de comparer des territoires entre eux vis-à-vis du risque d'inondations extrêmes, pour dégager des priorités d'actions de prévention.

Liens avec d'autres analyses

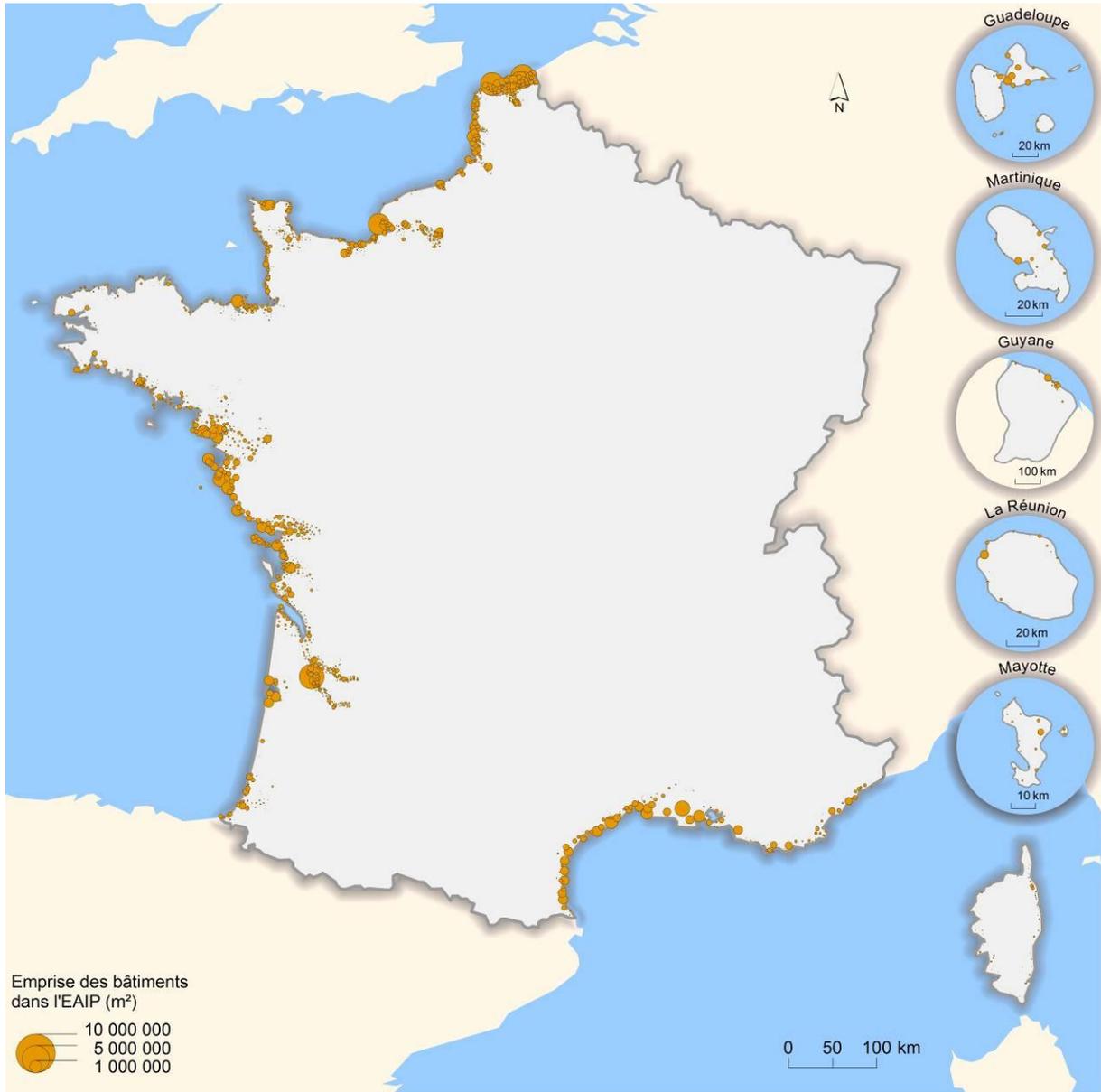
- Autres indicateurs EPRI : population communale dans l'EAIP cours d'eau, population communale dans l'EAIP submersion marine, emprise communale des habitations sans étage dans l'EAIP cours d'eau, emprise communale des habitations sans étage dans l'EAIP submersion marine, emprise totale des bâtiments dans l'EAIP cours d'eau.
- EPRI nationale : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/EPRI_DEF_26-12-11_light.pdf
- EPRI des districts hydrographiques : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/EPRI_DEF_26-12-11_light.pdf
- Première évaluation nationale des risques d'inondation, principaux résultats, EPRI 2011 : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/EPRI-Principaux-resultats_120712.pdf

Contact

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/contact>

Date de rédaction de la fiche indicateur

Décembre 2012



Sources : DGPR, CETE Méditerranée, SOeS, 2011. Traitements, SOeS.